



## CAPD du 14/03/2019

*Madame le directeur Académique,*

*Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,*

Nous remercions en premier lieu les services administratifs pour les documents envoyés ainsi que les échanges réalisés mardi 12 mars autour de ce nouveau mouvement national. Il nous semblait important que tous les membres volontaires du CTSD ainsi que ceux de la CAPD soient présents puisque nous serons tous rapidement confrontés aux collègues et leurs questions lorsqu'ils vont découvrir cette nouvelle version 2019.

Cependant, nous n'avons pas obtenu de réelles réponses à tous nos questionnements et nous sommes inquiets quant à la bonne mise en place de ce mouvement dans les semaines à venir. En effet, la marge d'appropriation du logiciel nous semble trop courte entre sa découverte et l'ouverture du serveur pour les collègues. Pour le SE-UNSA, il faudrait un temps suffisant et des réponses constructives avant de pouvoir aider les collègues dans la découverte de cette nouvelle mouture car le mouvement reste un moment important dans notre carrière d'enseignant à plusieurs titres (au niveau géographique, au niveau de l'école et/ou de l'équipe pédagogique et au niveau de l'équilibre : vie personnelle et vie professionnelle). De plus, l'utilisation de cet outil informatique déshumanise la procédure et risque d'entraîner des conséquences douloureuses voire dramatiques pour nos collègues.

Plus localement, le SE-UNSA 58 était désolé d'apprendre que des collègues ont reçu certaines pressions de leur hiérarchie quant à la passation et la saisie des résultats des évaluations nationales de la deuxième session. En effet, la date officielle de saisie des

résultats et l'export des données était connue des enseignants qui pensaient pouvoir s'autoriser à gérer la passation de ces évaluations dans les temps imposés (23/03/2019). Hélas, ils n'ont pas eu la possibilité de respecter leurs projets de classe, les besoins de leurs élèves, et donc leur liberté pédagogique afin de répondre à une injonction répétée et insistante. Nous déplorons cette pratique ressentie comme infantilisante par nos collègues. Que dire des pressions exercées sur les enseignants pour s'inscrire à des animations pédagogiques au-delà des 9 heures présentiellelles annuelles ? Que dire aussi du non-respect des décisions de conseils de maitres pour l'organisation des APC ?

La mobilité professionnelle a été encore catastrophique pour nos collègues cette année car sur 62 demandes, seulement 8 départs ont été possibles. Sur les 23 collègues souhaitant intégrer la Nièvre, seulement 8 arrivent dans notre département. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Concernant les demandes de postes adaptés et allègements de service, nous espérons que l'administration sera attentive à ces démarches légitimes et inéluctables. Nous sommes témoins de la souffrance qui peut résulter d'un refus et également de l'espoir inhérent à leurs demandes dans la mesure où elles améliorent leurs conditions de vie personnelles et professionnelles.

Dans le même ordre d'idée, nous vous demandons, comme l'année dernière, un groupe de travail autour de la situation des AESH. En effet, les échanges de l'année passée ont été riches mais de nombreux points sont encore à améliorer pour ces collègues.

En ce qui concerne, l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur, les chiffres montrent un bel engouement pour le métier avec 25 inscriptions. Cependant, nous regrettons les 6 refus qui représentent 24%, alors que dans les autres départements le pourcentage est en dessous de 10%.

Pour finir sur une note nationale, une fois n'est pas coutume, nous dénonçons la loi appelée « école de la confiance » qui actuellement dans l'état risquerait de détruire le système éducatif français. Nous appelons à se manifester de manière intersyndicale et interprofessionnelle le samedi 30 mars.